



## REUNION INFORMELLE DU 15 MARS 2024

La direction de la DiSI Nord a convoqué les organisations syndicales pour une réunion informelle le vendredi 15 mars à 14h sur les modalités de choix du module des horaires variables à l'ESI d'Amiens lors de l'installation à la cité Gare La Vallée (GLV). Tous les points évoqués lors de cette réunion seront à l'ordre du jour du prochain CSAL le 11 avril.

### Les horaires variables à la cité GLV

En effet, les deux sites de l'ESI d'Amiens (fief et vidame) n'ont pas actuellement les mêmes plages horaires :

- **Fief** : 7h-9h30, 11h30-14h, 16h-18h30 pour les plages variables
- **Vidame** : 7h30-9h30, 11h30-14h, 16h-19h pour les plages variables

Par contre, les deux sites ont les mêmes plages fixes : 9h30-11h30 et 14h-16h.

Il faut obligatoirement choisir un module unique pour le site GLV. **Cela passe par un vote des agents.**

Il existe 5 modules possibles combinaisons du tableau ci-dessous avec la contrainte d'avoir une plage fixe de minima 4h dans la journée et une amplitude journalière de maxi 11h30 :

|                  | Matin                            |                                   | Après-midi                        |                                   |
|------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
|                  | Début                            | Fin                               | Début                             | Fin                               |
| Plages fixes     | Entre<br>9 h 30<br>et<br>10 h 00 | Entre<br>11 h 30<br>et<br>12 h 00 | Entre<br>14 h 00<br>et<br>14 h 30 | Entre<br>16 h 00<br>et<br>16 h 30 |
| Plages variables | Entre<br>7 h 00<br>et<br>7 h 30  | Entre<br>9 h 30<br>et<br>10 h 00  | Entre<br>16 h 00<br>et<br>16 h 30 | Entre<br>18 h 30<br>et<br>19 h 00 |

Après débat, il est décidé de maintenir les horaires des plages fixes communes aux deux sites soit 9h30-11h30 et 14h-16h. Pour les plages variables, pour éviter une dilution des votes il est proposé de soumettre aux agents 3 choix :

- 7h-9h30, 11h30-14h, 16h-18h30
- 7h15-9h30, 11h30-14h, 16h-18h45
- 7h30-9h30, 11h30-14h, 16h-19h

Pour les agents indifférents aux horaires de début et de fin de journée, il y aura la possibilité de ne pas voter (ou blanc), afin d'éviter que leur option puisse impacter le choix des collègues pour qui ces horaires sont importants au regard notamment des horaires de train.

#### Organisation du vote :

- **du 12 au 19 avril** auprès du chef de service : le bulletin de vote sera placé dans une enveloppe puis dans une 2eme enveloppe avec le nom et la signature, une liste sera émargée. Les agents en 100 % TT, en congés ou en maladie sur la période pourront voter par mel à envoyer à François Briot qui aura à charge de placer le bulletin de vote dans les deux enveloppes et d'annoter la liste d'émargement.

- **dépouillement le 22 avril** en présence de représentants du personnel : après contrôle des enveloppes par rapport aux listes d'émargement, les bulletins de vote seront placés dans une urne avant de procéder au dépouillement. C'est le module qui aura recueilli le plus de suffrages (exprimés non prise en compte du vote blanc) qui sera adopté.

- **la date d'application sera fixée service par service dès l'emménagement** à la cité. Pour la CID et le SIL (installation vers le 19 avril), la date d'application des nouveaux horaires devrait être le 13 mai.

Les élus CGT ont profité de cette réunion avec la direction pour aborder des points d'actualités sur le déménagement.

## Calendrier

- Les agents de la CID et du SIL devraient rejoindre la cité vers le 19 avril
- Le pôle développement vers le 13 mai
- L'Assistance Technique vers le 20 mai
- L'exploitation vers le 27 mai
- Les services RH excentrée de la DiSI entre le 13 et le 27 mai



## Organisation du déménagement

Les agents de service interviennent pour équiper en étagères les locaux du CID et du SIL : quand auront-ils leur badge d'accès dans les locaux de la cité ? Sont-ils correctement dotés en équipements de protection individuelle ? Pour installer les étagères pourront-ils percer les murs ?

Comment sera assurée la continuité du service dans chacune des équipes ?

Comment les affaires personnelles des agents seront transportées sur le site ?

Est-ce qu'une société de déménagement interviendra pour prendre en charge les mobiliers les plus lourds : armoires, bureaux, tables et chaises pour les espaces kitchenettes, tisaneries et salle de réunion non meublées ?

Quid du mobilier des anciens sites qui sera non utilisé à la cité ?

### Réponses de la direction :

**Pour les agents de services mais aussi pour ceux de la CID et du SIL, une demande a été faite pour obtenir rapidement des badges provisoires pour accéder à la cité.**

**Les agents de service ont à leur disposition les EPI adaptés aux opérations de déménagement (chaussures de sécurité, casques, vestes, gants). Si d'autres besoins apparaissent, ils seront satisfaits. Pour fixer les étagères, le perçage des murs en plâtre est autorisé, pour le béton pas de réponse pour l'instant d'AGILE.**

**Le déménagement de chacune des équipes (AT,DEV,Exploitation) se fera en 3 jours. Une dizaine d'agents sera donc concernée chaque jour, ce qui garantit la continuité du service. Ce seront les agents de la CID qui s'occuperont du matériel informatique (une fiche technique est en cours de rédaction). Le jour de son déménagement l'agent devra être en présentiel. Ses affaires personnelles devront être stockées au préalable dans maxi 2 cartons. Ce seront les agents de service qui devraient assurer le transport des cartons sur le nouveau site.**

**Une société de déménagement interviendra pour le transfert du mobilier (salle de réunion, de stockage, kitchenette, « formation »,...) à la cité.**

**Les mobiliers non utilisés seront d'abord proposés aux autres ESI de la DISI puis remis aux domaines. Si la vente par lots est infructueuse, ils seront alors proposés à d'autres administrations ou associations.**

## Restauration

Le restaurant inter administration ne sera pas ouvert lors de l'arrivée des agents et probablement pas en septembre, mais plutôt fin 2024, début 2025.

Comment les agents pourront-ils se restaurer à partir du mois d'avril ? Convention avec un autre restaurant administratif, tickets restaurant ?

### Réponses de la direction :

**Les tickets restaurant ne peuvent pas être obtenus car une solution de restauration collective à moins d'un kilomètre existe. Deux conventions semblent être validées : FAUGA (Amiens métropole) et le lycée Ste Clotilde. Le restaurant de Rollin est aussi accessible pour les agents des finances.**

**La délégation de l'action sociale va de nouveau être sollicitée pour obtenir d'autres conventionnements (exemple SNCF ou Restaurant Universitaire de St Leu ou brasseries proches de la cité).**



## Parkings

**AUTOS :** Résultats du sondage sur les besoins en places de parking ? Comment sera organisé l'attribution des badges pour accéder au parking souterrain gare la vallée situé en face de la cité ? A quelle date seront-ils disponibles ? Comment gérer les badges "vacants" lorsque les collègues sont en télétravail ?

**VELOS :** Les box vélos au sous-sol n'ont pas recueilli un grand enthousiasme de la part des cyclistes (peu sécurisés). Y aura-t-il un autre badge pour accéder au sous-sol pour ouvrir les espaces dédiés pour déposer les vélos ?.

**MOTOS :** Rien ne semble prévu au sous-sol de la cité ? On les gare où les motos ?

**PMR :** Le nombre de places de parking au sous-sol pour les personnes à mobilité réduite est très faible et donc insuffisant au regard du nombre d'agents de la cité ; De plus, l'accès en "chicanes" à l'ascenseur semble bien compliqué.

### Réponses de la direction :

**AUTOS :** Tous les agents n'ont pas encore répondu au sondage. Pour l'instant, 25 ont exprimé le souhait de bénéficier d'une place de parking. Ces places seront financées sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de la DISI. La règle d'une place pour 3 agents sera appliquée à l'ensemble des administrations : 300 places sont réservées dans le parking souterrain Gare La Vallée. A la date d'aujourd'hui, les arbitrages ne sont pas rendus notamment sur la répartition d'une centaine de places à tarif préférentiel. Chaque administration devra passer un accord avec la société EFFIA qui gère le parking.

**VELOS :** nos remarques seront communiquées à la préfecture.

**MOTOS :** rien de prévu

**PMR :** 1 place supplémentaire va être créée dans le parking de la cité.



## Accès à l'ESI

Quand seront disponibles les badges individuels d'accès à la cité ?

Dès le mois d'avril du matériel sera stocké dans les locaux de l'ESI avec peu d'agents présents. Quand l'accès à l'ESI sera-t-il sécurisé à l'aide de badges ? S'agira-t-il du même badge que celui pour la cité ?

Quel sera le plan de circulation pour rejoindre l'ESI ? Le parcours à travers les services d'autres administrations via les passerelles nous paraît peu envisageable ?

Dans le cadre d'un plan vigipirate renforcé, les accès à la cité nous semblent assez perfectibles : les visiteurs peuvent facilement enjamber la barrière de sécurité ?

Où seront installées les badgeuses pour le pointage horaire ? Vu le parcours pour rejoindre l'ESI, il serait opportun qu'elles soient placées à l'entrée du bâtiment. A défaut, il faudrait alors prévoir l'ajout d'un forfait de minutes (par exemple 5) pour compenser le "temps de trajet".

### Réponses de la direction :

**AGILE** attend d'avoir le maximum de photos d'agents pour lancer la production des badges individuels.

Pour la sécurité du matériel informatique, les locaux de stockage des CID et SIL seront fermés à clefs. L'installation d'un système de sécurité pour accéder à l'ESI est à l'étude mais rien n'est garanti. De plus il faudrait alors aussi sécuriser l'accès aux ascenseurs, ce qui implique un paramétrage par AGILE.

Le plan de circulation le plus rapide pour accéder à l'ESI serait d'utiliser l'ascenseur du bâtiment B puis les passerelles.

Sur la sécurité globale du site, c'est la préfecture qui doit la garantir : avec la société AGILE (PC sécurité) ou peut-être par un policier ?!

Les badgeuses seront installées près des ascenseurs dans l'ESI. La direction rejette l'idée de les installer à l'entrée de la cité ou d'octroyer une compensation en minutes sur le compteur.

## Tranverses

Comment sera réceptionné le courrier ? Comment envoyer du courrier ? Idem pour la réception des colis, du matériel informatique (Adresse DiSI ou ESI) ? Qui aura la charge de cette mission à l'ESI ?

Est-ce que les agents pourront personnaliser leur espace de bureau (posters) ?

Où seront situés les espaces fumeurs ?

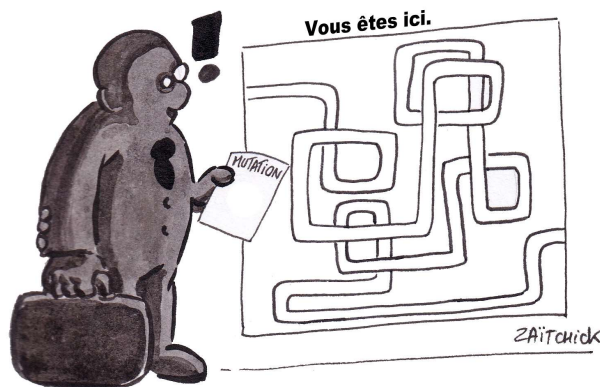
Est-ce que le logiciel de réservation de salles de réunion est opérationnel ?

Où se situe le local infirmerie ? Son équipement est-il prévu ? Les défibrillateurs des anciens sites devraient être installés à la cité ?

Au regard du plan de circulation assez "labyrinthe" dans la cité, il faudra rapidement sensibiliser les agents sur les plans d'évacuation en cas d'incendie ? Nous n'avons pas l'assurance d'avoir vu des extincteurs dans les locaux ?

Entretien des locaux à partir de quelle date ? La sécurité du matériel informatique ?

Prévoir une information rapide des agents sur les modalités de prise en charge de 75 % des frais d'abonnement de transport en commun.



### Réponses de la direction :

**Le courrier sera géré par un service commun à l'ensemble des administrations et pris en charge par AGILE.**

**Les agents pourront personnaliser leur bureau (mobilier) mais rien sur les murs.**

**Sur les espaces fumeurs : toujours pas de réponse de la pref. On semble s'orienter vers la rue à l'extérieur de la cité.**

**Logiciel de réservation des salles : on attend AGILE**

**Local infirmerie : il doit sûrement exister mais où ? Mystère. C'est la préfecture qui doit assurer son équipement. Le défibrillateur de fief sera possiblement installé à l'ESI ou sinon dans le périmètre de la cité.**

**Sur la sécurité incendie : il faudra bien sur vérifier la présence d'extincteurs, la DiSI va porter notre demande pour l'organisation rapide d'un exercice d'évacuation lorsque toutes les administrations seront installées. C'est la préfecture qui assure le pilotage d'une opération de cette envergure, ce n'est pas de la compétence de la DiSI.**

**Entretien des locaux : c'est la société ONET qui a été choisie. Elle doit intervenir au fil de l'eau de l'installation des différents services.**

**Le service RH de la DiSI va faire une information auprès des agents d'Amiens sur la prise en charge des frais de transports (bus, train, vélo, etc.).**

## Activité syndicale

A quelle date est programmée la visite par les représentants du CSA-FS accompagnés de l'inspecteur de santé et sécurité au travail ?

Nous demandons l'installation de panneaux syndicaux à chaque étage de l'ESI par reprise de ceux actuellement en place à Fief et Vidame.

Prévoir l'équipement du local syndical (bâtiment C, loin, loin du bâtiment A, lol) : mobilier, matériel informatique (internet et intranet), matériel de reprographie.

Prévoir des badges d'accès au bâtiment C pour tous les syndiqués.

### Réponses de la direction :

**La visite par le CSA-FS avec l'ISST sera planifiée lors de la réunion du CSA-FS du 4 avril. Elle devrait se faire entre le 5 et le 19 avril. L'ISST va être contacté la semaine prochaine.**

**Les panneaux syndicaux seront installés à chaque étage et proches des ascenseurs et des badgeuses.**

**Le local syndical devrait être meublé par la préfecture, à défaut du mobilier de l'ESI sera récupéré. Le matériel informatique sera fourni par la DiSi avec accès internet et intranet.**

**La demande de badges pour accéder au bâtiment C va être faite auprès d'AGILE.**

